

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 145-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.545

Déposée le: 29.05.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Hofmann (Bern, PS)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Sommer (Wynigen, PLR)
Riem (Iffwil, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Evaluation du potentiel de densification du milieu bâti

Le Conseil-exécutif est chargé d'évaluer le potentiel de densification du milieu bâti du canton de Berne et de le mettre en évidence. Il présentera ses résultats dans un rapport public. Le potentiel de densification sera évalué à l'aide d'un outil bien rodé, comme par exemple le radar de densification de Wüest & Partner.

Développement :

En avril, à l'occasion de son Immo-Monitoring 2015/2, l'entreprise de conseil Wüest & Partner a présenté un outil de sa fabrication, le radar de densification, destiné à évaluer le potentiel de densification. Wüest & Partner a évalué l'espace bernois à titre d'exemple et est parvenu à la conclusion que le potentiel de densification s'y élevait à 29 pour cent. Il y aurait de la place pour 423 000 habitants et habitantes ainsi que 345 000 emplois sans aucun changement de zone.

Il s'agirait par ailleurs de rétablir l'équilibre entre les habitants et habitantes et les personnes travaillant à Berne à la faveur des premiers.

La densification du milieu bâti est le moyen le plus efficace de lutter contre l'étalement urbain et de protéger les terres cultivables. Il faut donc exploiter ce potentiel.

Les résultats de l'évaluation pourront servir de base à la définition des zones à densifier dans les plans directeurs régionaux et les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU).

Depuis que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire a été acceptée, le principe de la densification du milieu bâti prévaut. Ce qui est une très bonne chose. La densification doit cependant impérativement s'accompagner d'une planification cohérente des espaces verts et de détente et de la garantie de leur maintien. En effet, la population ne se laissera convaincre par la densification qu'avec des espaces libres de qualité.